

DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
21 juin 2024

Adoption du procès-verbal
du conseil d'administration du 15 avril 2024

Le Président expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 5.1 du Règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens adopté par le conseil d'administration du 7 janvier 2020, il vous est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 avril 2024 tel que présenté en annexe.

Le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 15 avril 2024 de l'EPCC Cité des Électriciens.

Le Président,



Julien DAGBERT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture le :

Et de sa publication le : **25 JUN 2024**

Le Président



Julien DAGBERT

REÇU LE 25 JUN 2024



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 15 AVRIL 2024**

Sur convocation de son Président le vendredi 12 avril 2024, le conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens s'est réuni le jeudi 15 avril à 11h.

Membres présents :

- Samuel BAJEUX
- Emilie BOMMART
- Julien DAGBERT
- Sandrine HUS
- Virginie LABROCHE

Membres absents :

- Philibert BERRIER
- Maryse BERTOUX
- Catherine BERTRAM
- Norbert CROZIER
- Olivier GACQUERRE
- Isabelle LEVENT
- Ludovic PAJOT
- Fanny ROUSSEL
- Virginie SOUILLIART
- Doriane VIVARD

Pouvoir de vote :

Ludovic PAJOT a donné pouvoir de vote à Emilie BOMMART.

Catherine BERTRAM a donné pouvoir de vote à Samuel BAJEUX.

Étaient également présents :

- Stéphane BOILE, Responsable juridique et financier, Secrétaire de séance
- Olivier THIERRY, Directeur de l'EPCC Cité des Électriciens

Le Président ouvre la séance à 11h03 et propose de passer au premier point à l'ordre du jour.

1/ DÉLIBÉRATION 2024-CA004 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 AVRIL 2024

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 4 avril 2024 tel que présenté en annexe. Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le procès-verbal annexé, des avis contraires, des absentions.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens en date du 4 avril 2024 annexé.

2/ COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il s'agit de porter à la connaissance du conseil d'administration les décisions prises par le Directeur conformément à la délibération lui donnant délégation de pouvoir.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, prend acte des décisions 2024-022 à 2024-027 prises par le Directeur conformément à la délibération lui donnant délégation de pouvoir. Olivier THIERRY précise qu'à la suite de la délibération 2024-CA002 du conseil d'administration du 28 mars 2024 autorisant le dépôt d'une demande d'attribution du label Centre culturel de rencontres, il a été convié à présenter le projet de la Cité des Electriciens à l'occasion de la prochaine assemblée générale de l'Association des centres culturels de rencontre, le 16 mai.

3/ DÉLIBÉRATION 2024-CA005 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

En introduction, le Président tient à remercier le Directeur et les équipes de l'EPCC pour l'année 2023 réalisée et l'ambition portée en 2024, même s'il subsiste encore des inconnus sur les recettes estimées. Il ajoute qu'il conviendra de reprendre l'attache des partenaires d'ici juin pour avancer sur les recettes escomptées, faute de quoi, conformément au débat d'orientation budgétaire, il faudra revoir les missions de l'établissement. Il informe le conseil d'administration que la Chambre Régionale des Comptes interviendra s'il n'y a pas de vision claire sur les recettes et le budget porté, en juin. Il convient donc, d'ici là, de travailler avec les partenaires. Il annonce que le Département du Pas-de-Calais a d'ores et déjà signifié son soutien en 2024 à hauteur de 80 000 €, soit 30 000 € de plus qu'en 2023.

Le Président demande à Stéphane BOILE une présentation, dans les grands lignes du budget primitif 2024.

Virginie LABROCHE demande pourquoi est inscrite une baisse des charges de personnel par rapport à l'exercice précédent. Stéphane BOILE répond, qu'en l'état actuel des perspectives de recettes, le poste de Chargé de développement commercial n'est pas budgété.

Après la présentation du budget primitif, Olivier THIERRY ajoute que la situation financière est ardue en subissant un effet ciseaux : d'un côté sont tenus les engagements depuis sa prise de poste alors que les prévisions budgétaires de l'ancienne mandature et ceux du projet sur lequel il a été embauché, prévoyaient un budget 2024 de l'ordre de 1 400 000 €. Il rappelle que la diminution du budget artistique, mission première de l'EPCC, engendre une baisse de l'assiette subventionnable examinée par le Département et la Région et que ces deux financeurs estiment que l'établissement ne consacre pas assez de moyens au développement culturel pour prétendre à davantage de soutien. Un autre effet pervers de la baisse de budget est la diminution importante des dépenses de communication impliquant une baisse mécanique de la fréquentation et des recettes propres, notamment sur le second semestre 2024. Il rappelle les conséquences, sur le budget primitif, de l'inflation sur les nouveaux marchés tel que l'entretien des locaux et le poids de l'impôt sur les bénéfices du au vote de l'excédent de l'exercice 2020 (246 000 €) en 2021.

Stéphane BOILE rappelle que l'exercice budgétaire 2022 n'a pu être excédentaire que grâce aux excédents reportés mais que la trésorerie n'a pu être positive qu'en utilisant la ligne de trésorerie de 100 000 € contractée à la Caisse d'Épargne.

Parallèlement, Olivier THIERRY rappelle que la Cité est de plus en reconnue par des institutions de premier ordre (Association des centres culturels de rencontre, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Ecole du Design de l'Université du Kentucky, etc).

Virginie LABROCHE demande si l'obtention du label CCR permet des recettes supplémentaires. Olivier THIERRY répond que le bénéfice est surtout une reconnaissance de la Cité comme un lieu touristique et culturel, atypique, qui nous permet de nous situer comme un lieu structurant avec une vraie mission d'action culturelle.

Olivier THIERRY et Samuel BAJEUX rappellent les efforts consentis par l'ensemble des salariés pour répondre aux missions de l'EPCC avec la même exigence alors que l'effectif, passé de 17 à 15 n'est, à ce jour, n'est que de 13 emplois pourvus.

Virginie LABROCHE ajoute qu'il n'est pas possible de faire plus d'économies de fonctionnement sauf à faire moins de projets, d'actions.

Le Président ajoute que l'EPCC est dans un cercle vicieux où le manque de recettes engendre une diminution des dépenses de communication, d'organisation d'événements mais aussi une diminution des recettes propres, du nombre de visiteurs et une usure morale des salariés pour pallier aux postes non remplacés par souci d'atteindre un budget équilibré. Il ajoute, avec Virginie LABROCHE que, ramener aux budgets des partenaires, 120 000 €, c'est peu. Le sujet est que chaque partenaire puisse indiquer s'il est en phase avec le projet de direction de l'EPCC et que, dans l'affirmative, cela se traduise financièrement. Il estime qu'il sera difficile de demander plus au Département et à la Région.

Olivier THIERRY précise que la mobilisation des partenaires se fait sur un projet partagé et non sur un passif ; c'est pourquoi l'EPCC travaille déjà sur des partenariats 2026.

Le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer sur l'approbation du budget primitif 2024.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés vote le budget primitif 2024 tel que présenté en annexe s'élevant à :

- 1 246 500 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 2 200 € en recettes d'investissement

Le Président clôture la séance à 11h47.